

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2011-01 du 7 janvier 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1130030S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision n° N 2008-13 du président de l'Établissement français du sang en date du 27 mars 2008 renouvelant M. François DESTRUEL dans ses fonctions de directeur de l'Établissement français du sang – Pyrénées-Méditerranée ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Établissement français du sang n° 2010-21 en date du 17 décembre 2010,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. François DESTRUEL, directeur de l'EFS Pyrénées-Méditerranée, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la vente de l'immeuble situé rue Emile-Jeanbrau, à Montpellier.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 7 janvier 2011.

*Le président,*  
PR G. TOBELEM